



COMPTE-RENDU POUR AFFICHAGE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Affichage le 17 juillet 2017

LUNDI 10 JUILLET 2017 à 20 h 30

L'an deux mil dix-sept, le dix juillet à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de CHÉMÉRÉ LE ROI, légalement convoqués le 3 juillet 2017, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc LANDELLE, Maire de CHEMERE LE ROI.

Étaient présents M. Mmes les conseillers municipaux :

LANDELLE Jean-Luc, BESNIER Evelyne, GUILLOIS Véronique, MASSA Georges, LEVEAU Andrée, BARADU Philippe

Était absent excusé : CARIOU Philippe GASNIER Jean-Louis,

Secrétaire de séance : BESNIER Evelyne

Membres convoqués : 8

Membres présents : 6

Membres votants : 6

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date du 30 juin 2017

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

AJOUT à l'ordre du jour :

Le Conseil municipal donne son accord pour ajouter à l'ordre du jour.

- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe
- Admission en non valeurs pour 975.46 € TTC pour le budget annexe assainissement

Voici l'ordre du jour :

1. Débat du PADD- Projet d'Aménagement et De Développement du PLUI
2. Arrêt du projet de Plu de la Commune de BALLEE en cours de révision
3. Tarifs pour la restauration scolaire à la rentrée 2017-2018
4. Contrat de travail MONNIER Christelle
5. Contrat de travail Elodie CLERMONT
6. Groupement de commandes au sein de la CCPMG : reliures Etat civil- délibérations-arrêtés et fournitures administratives
7. Mayenne Ingénierie départementale de la Mayenne
8. Demande d'aménagement à l'école publique de CHÉMÉRÉ LE ROI
9. Peintures murales de l'église
10. Création d'emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
11. Admission en non-valeur

DÉLIBÉRATION 2017-07-10-1

Débat du PADD Projet d'aménagement et de développement du PLUI

Suite au Conseil communautaire du mardi 13 juin 2017, M. Le Maire précise qu'il appartient désormais aux communes appartenant à la CCPMG de mettre le projet de PADD en débat au sein de leur Conseil Municipal.

A ce stade de la procédure et de la démarche, le conseil communautaire de la communauté de communes mais aussi les conseils municipaux des communes doivent débattre chacun sur les orientations générales du projet de PADD.

Monsieur le Maire présente les orientations générales du projet de PADD.

Après cet exposé, le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUI du Pays de Meslay Grez est ouvert.

La prise de parole des Conseillers municipaux porte notamment sur les thématiques suivantes :

- Le contournement Ouest de l'agglomération de CHÉMÉRÉ LE ROI (RD166-RD24) n'est pas mentionné alors qu'il est inscrit dans le SCOT. Le Conseil municipal demande l'ajout de cette réserve dans le PADD
- La préservation des terres agricoles

DÉLIBÉRATION 2017-07-10-2

Arrêt du projet du PLU de la Commune de BALLEE en cours de révision

M. Le Maire présente le projet de plan local d'urbanisme de Ballée en cours de révision

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions des articles L153-16 et L.153-17 du code de l'urbanisme donne un avis favorable à ce projet.

DÉLIBÉRATION 2017-07-10-3

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE à la rentrée 2017-2018

Le Conseil municipal, après délibération, décide d'appliquer les tarifs du tableau ci-dessous à compter du 1er septembre 2017 :

Prix du repas ENFANT à la rentrée scolaire 2017-2018	3.15 €
Prix du repas ADULTE à la rentrée scolaire 2017-2018	6.10 €
Prix du repas SERVI à domicile à la rentrée scolaire 2017-2018	6.10 €

CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE

Pour le poste adjoint technique territorial 2ème classe à temps non complet

M. Le Maire rappelle qu'un contrat de travail à durée déterminée d'une année, sur la base de 21 heures mensualisées, a été établi avec Christelle MONNIER employée comme adjointe technique 2ème classe à temps non complet. Ce contrat expire le 17 août 2017.

Madame Christelle MONNIER nous a informé de sa volonté de ne pas reconduire le contrat ;
M. Le Maire informe qu'une offre d'emploi va être publiée pour une embauche au 1er septembre 2017 au plus tard

DÉLIBÉRATION 2017-07-10-4

SUPPRESSION POSTE DE TITULAIRE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT CONTRACTUEL ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité :

- La SUPPRESSION d'une poste de titulaire d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à compter du 1^{er} avril 2017 date de départ à la retraite de l'agent
- La CRÉATION d'un emploi permanent affecté à l'école maternelle assurant la fonction d'ATSEM qui sera occupé par un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe relevant de la catégorie C pour un temps non complet d'une durée de 31 heures hebdomadaires à compter du 6 juillet 2017.
- La rémunération sera basée sur l'indice de rémunération équivalent 4^{ème} échelon du grade d'adjoint technique territorial
- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée
- De prévoir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

DÉLIBÉRATION 2017-07-10-5

Groupement de commandes au sein de la CCPMG Reliures Etat civil- délibérations-arrêtés-Fournitures de bureau

M. Le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la mutualisation, plusieurs nouveaux groupements de commandes ont été mis en place au sein de la Communauté de Communes :

- 1) Fournitures de bureau
- 2) Reliures actes état civil et registres administratifs
- 3) Assurances

La commune de CHEMERE LE ROI a sollicité participer

- 1) Fournitures de bureau et principalement pour l'achat de papier
- 2) Reliures état civil et actes administratif

Le Conseil municipal délibère et décide

- D'adhérer à ces deux groupements de commandes
- De charger M. Le Maire de la signature des différents actes d'engagement et toutes pièces nécessaires

DÉLIBÉRATION 2017-07-10-6

NON ADHÉSION à MAYENNE INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE

M. Le Maire fait part au Conseil municipal de la création entre le Département, les communes et les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) d'une structure d'assistance au service des communes et de leurs groupements, dénommée Mayenne ingénierie dont le Conseil départemental de la Mayenne a approuvé le projet de statuts lors de la session du 6 mars 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et compte tenu de l'existence d'une agence technique au sein de la Communauté de Communes de MESLAY-GREZ DÉCIDE DE NE PAS ADHÉRER à Mayenne Ingénierie.

DÉLIBÉRATION 2017-07-10-7**AMÉNAGEMENT À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE CHÉMERÉ LE ROI
CONVENTION AVEC LE CAUE DE LA MAYENNE**

M. Le Maire rappelle la demande faite par l'enseignante de l'école du RPI de l'E.R.V.E pour la classe située à CHÉMERÉ LE ROI et donne le compte-rendu de la rencontre avec le CAUE qui a eu lieu le 5/7/2017. Le Conseil municipal délibère et décide de donner son accord pour que le CAUE de la Mayenne conduise une étude de ce projet et charge M. Le Maire de signer toutes les pièces et actes nécessaires à cette réalisation.

DÉLIBÉRATION 2017-07-10-8 PEINTURES MURALES DE L'ÉGLISE

M. Le Maire rappelle le déroulement des travaux :

Le Conseil municipal approuve la proposition de M. Le Maire d'envoyer une dernière lettre en recommandée lui confirmant la résiliation du marché cité ci-dessus pour faute du titulaire du marché et incapacité à réaliser les travaux.

DÉLIBÉRATION 2017-07-10-9**CRÉATION D'EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL
DE 2ème CLASSE à compter du 1^{er} août 2017**

Le Conseil municipal,

et après en avoir délibéré, **décide :**

Article 1 : Objet Il est créé à compter du 1^{er} août 2017 un emploi permanent à temps incomplet à raison de 10 heures hebdomadaires de secrétariat.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade d'Adjoint administratif principal de 2ème classe

Article 2 : Budget prévu Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012.

Article 3 : Effet La présente délibération prendra effet au 1^{er} août 2017.

Article 4 : Exécution Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 : Voies et délais de recours Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

DÉLIBÉRATION 2017-07-10-10 ADMISSION EN NON VALEURS

Le Conseil Municipal, après délibération décide d'accepter les admissions en non-valeur détaillées ci-dessous pour un montant total de 975.48 €TTC sur le budget annexe assainissement 2017.

REFERENCES	Dettes
2012-2013-2014-2015 ASSAINISSEMENT- Liste 2184390831	975.46 € TTC- 886.78 € HT

SÉANCE du 10 juillet 2017-Délibérations prises du N°2017-07-10-1 au N°2017-07-10-10

RÉFÉRENCE DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
N° 2017-07-10-1	Débat du PADD-projet d'aménagement et de développement du PLUI
N° 2017-07-10-2	Arrêt du projet du PLU de la Commune de BALLÉE
N° 2017-07-10-3	Tarifs de la restauration scolaire à la rentrée de 2017-2018
N° 2017-07-10-4	Suppression d'un poste de titulaire et création du poste permanent contractuel pour le poste d'adjoint technique à l'école
N° 2017-07-10-5	Groupements de commandes au sein de la CCPMG pour la reliure et les fournitures de bureau
N° 2017-07-10-6	Non adhésion à Mayenne ingénierie départementale de la Mayenne
N° 2017-07-10-7	Aménagement à l'école publique – Convention avec le CAUE de la Mayenne
N° 2017-07-10-8	Peintures murales de l'église
N° 2017-07-10-9	Création d'emploi d'adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe au 1 ^{er} août 2017
N° 2017-07-10-10	Admission en non valeurs

Prochaine réunion le jeudi 7 septembre 2017

Fait à CHEMERE LE ROI, le 10 juillet 2017

Le Maire

LANDELLE Jean-Luc